

AA036

BASES

3 jours 21 heures

1 443 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Gestion des sinistres dégâts des eaux

Appliquer les conventions CIDRE et CIDE COP

OBJECTIFS

- **Connaître et comprendre les règles d'indemnisation des sinistres dégâts des eaux dont sont victimes les assurés**
- **Réviser les garanties et en comprendre le contenu et leur application**
- **Comprendre les mécanismes d'application des conventions CIDRE et CIDE COP**

PROGRAMME

A. ANALYSER LES GARANTIES DÉGÂTS DES EAUX ET DÉTERMINER LE DROIT À INDEMNISATION

1. Déclaration de sinistre
2. Réviser les événements dégâts des eaux communément garantis
3. Connaître et comprendre les biens assurés et les garanties annexes
4. Déterminer les responsabilités assurées

B. CONVENTIONS

1. Assurances cumulatives
2. Expertise amiable contradictoire
3. Renonciation à recours en matière de : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts

C. CONVENTION CIDRE

1. But, objectif et étude de la convention
2. Appliquer la convention CIDRE

D. CONVENTION CIDE COP

1. But, objectif et étude de la convention
2. Appliquer la convention CIDE COP

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation habitation

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA034 - AA090 - AL036

POINTS FORTS

Chacune des étapes du programme fait l'objet d'apports techniques et méthodologiques. Les participants réalisent des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances et s'entraîner à la méthode de règlement des sinistres.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

21 au 23 mars

4 au 6 juin

1^{er} au 3 octobre

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.